

PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

Poitiers, le 10 SEP. 2018

Direction régionale
des affaires culturelles
Service régional de l'archéologie
Site de Poitiers
Affaire suivie par :
Héloïse BRICCHI-DUHEM
Tél. 05 49 36 30 43
heloise.bricchi-
duhem@culture.gouv.fr

13 SEP. 2018

Référence :

HBD/FBP/A18/1962

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier en date du 30 août 2018 concernant un projet d'ouverture de carrière d'argile sur les communes de Cherves-Châtelars et Vitrac-Saint-Vincent (**Charente**), je vous informe que des sites archéologiques sont recensés dans la base de données *Patriarche* aux abords de votre projet. Le projet est situé dans une zone sensible comme l'indique la topographie (position sommitale, proximité du bourg du Breuil, superficie du projet).

Vous trouverez ci-joint la carte et la liste des sites correspondants.

J'attire votre attention sur le fait que la carte archéologique ne reflète que l'état actuel des connaissances. La zone considérée n'ayant pas encore fait l'objet d'études approfondies, son potentiel archéologique ne peut être précisément déterminé.

Conformément aux dispositions du Code du Patrimoine, notamment son livre V, mon service sera amené à prescrire, au préalable ou lors de l'instruction du dossier, une opération de diagnostic archéologique selon la réglementation en vigueur (article L. 522-2 du Code du Patrimoine) visant à détecter tout élément du patrimoine archéologique qui se trouverait dans l'emprise des travaux projetés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

COMIREM SCOP

26 rue Hubert le Sellier de Chezelles
36 130 Déols

P.J. : 1 carte + 1 liste des sites

F/Le Directeur régional des affaires culturelles
et par délégation,
La Conservatoire régionale de l'archéologie adjointe



Gwénaëlle MARCHET-LEGENDRE